

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 14 Mars 2022 – 19H00**

Le quatorze mars deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LATTIER, dûment convoqué en date du 7 mars 2022 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 12

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. SOTON Emmanuel, Mme ACHARD Estelle, M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme DAUSSY Florence, Mme CLUZE Annie, M. NALLET Jean-Philippe, Mme HOURS Estelle, Mme Sabine CUZET, M. Dominique RIBEIRO

Absents excusés : M. TRAVERSIER Richard

Secrétaire de séance : Mme Christelle LANDEFORT

SEANCE N° 03-2022- DELIBERATION N°01 : Bail professionnel au profit de Mme GIRARDI Claudie, magnétiseuse-rebouteuse, situé 10 boucle de la voûte, à compter du 1^{er} mars 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme GIRARDI Claudie loue, par bail précaire, le local professionnel situé 10 Boucle de la Voûte à ST LATTIER à des fins de cabinet magnétiseur – rebouteux depuis le 1^{er} septembre 2021. Le Bail précaire arrive à échéance au 28 février 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de reconduire ce contrat mais sous forme de bail professionnel.

Monsieur le Maire propose :

- Bail professionnel pour une durée de 6 mois soit du 1^{er} mars 2022 au 31 août 2022.
- Démarrage de la location au 1^{er} mars 2022.
- Montant du loyer ; 298.07 € payable d'avance après réception du titre correspondant émis par la commune.
- Révision annuelle des loyers, sur la base du dernier indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'INSEE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition dans son intégralité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de bail professionnel en rapport

Vote : Pour 12 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

SEANCE N° 03-2022- DELIBERATION N°02 : Règlement Garderie Communale 2021/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la mise en place du nouveau logiciel concernant la garderie communale, il convient de modifier son règlement comme annexé ci-joint à compter du 01 avril 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le nouveau règlement et sa mise en place à compter du 01 avril 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce règlement
-

Vote : Pour 12 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

SEANCE N° 03-2022- DELIBERATION N°03 : Soutien financier à la population Ukrainienne

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'heure actuelle les besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins sont très importants et vont malheureusement s'inscrire dans la durée. Aussi, il est plus que jamais essentiel d'exprimer notre solidarité envers le peuple ukrainien.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, David Lisnard président AMF et le Bureau de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité appellent les communes de France à se mobiliser, en lien avec les services de l'Etat, pour accueillir si nécessaire le moment venu des réfugiés, dans les centres d'hébergements ou tout autre dispositif d'accueil.

Les communes et intercommunalités de France peuvent également contribuer à l'aide d'urgence en faveur du peuple ukrainien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la proposition
- **ACCORDE** le versement d'une subvention exceptionnelle versée à la Croix Rouge pour un montant d'environ 1 euro par habitant soit 1 400 € (Mille quatre cent euros).

Vote : Pour 12 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

SEANCE N° 03-2022- DELIBERATION N°04 : admission en non valeurs service de l'eau et d'assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état des admissions en non- valeurs dressé par le trésorier public concernant les rôles d'eau et d'assainissement de 2015, 2016, 2017, 2018 pour un montant total de 653.86 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** l'admission en non-valeur des rôles d'eau et d'assainissement de 2015, 2016, 2017, 2018 pour un montant total de 653.86 €

Vote : Pour 12 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

QUESTIONS DIVERSES

- Les dates des prochaines commissions finances sont fixées au Jeudi 31 mars et le Jeudi 07 avril 2022.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'une visite du local de foot pour un état des lieux, une remise en état de la plomberie a été faite par notre agent technique. Un architecte, Dominique BOUVAREL, a été missionné pour un avant-projet, pour la construction d'un nouvel espace, dédié à l'association foot, mais également en lien avec l'école ou d'autres activités des associations de la commune.
- Projet éolien : Suite à la rencontre avec les interlocuteurs de RP Global et certains élus, le 24 février 2022, nous leurs avons confirmé que la municipalité se rangeait du côté de ses habitants, suite à la consultation citoyenne, défavorable au projet éolien. Un mail reçu de RP GLOBAL en mairie le 7 mars 2022, nous confirmait :

« De notre côté, l'installation du mat de mesure était prévue initialement pour novembre 2021. Suite à notre échange téléphonique de fin 2021, nous avons décidé de reporter cette installation, la menant à février 2022.

Comme nous vous l'avons indiqué, pour le moment nous avons annulé notre commande pour l'installation du mat de mesure de vent sur la commune de Saint-Lattier, bien que nous ayons toutes les autorisations nécessaires.

(Entre autres comme nous en avons parlé : vous trouverez en pièce jointe l'avis favorable de la DGAC, reçu par la mairie, et l'avis favorable de l'armée)

Nous reviendrons vers vous d'ici quelques temps afin de voir la suite à donner aux études engagées sur le projet ».

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de construction de logements collectifs du « Cutil » va faire l'objet d'une modification en partant sur le projet 2.
- La cérémonie du 19 mars aura lieu à 11 heures : départ devant la Mairie.

La séance est close à 20 h 45.

Le Maire

